

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD
MRC DE COATICOOK**

SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF

À la séance ordinaire du conseil municipal d’East Hereford tenue à la bibliothèque municipale sise au quinze, rue de l’Église, East Hereford, le quatrième jour de novembre deux mille dix-neuf, étant la onzième assemblée ordinaire de la cent soixante-et-unième session.

Étaient présents	Mmes	Marie-Ève Breton, mairesse Nicole Bouchard, conseillère poste 1
	M.	Normand Roy, conseiller poste 2
	M.	Benoit Lavoie, conseiller poste 3
	Mmes	Anick-Nadia Gauthier Arbour, conseillère poste 4 Linda McDuff, conseillère poste 5 Caroline Lemire, conseillère poste 6

Était aussi présent Monsieur François Lessard, directeur général et secrétaire-trésorier.

Ouverture de l'assemblée

L’assemblée est ouverte à 19h36 par la mairesse Marie-Ève Breton.

19-11-194 Adoption de l’ordre du jour

Ayant tous pris connaissance du projet d’ordre du jour;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU que l’ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

19-11-195 Approbation du procès-verbal de l’assemblée du 7 octobre 2019

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de l’assemblée du 7 octobre 2019;

SUR PROPOSITION du conseiller Normand Roy
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU de l’approuver tel que déposé, celui-ci étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des résolutions qu’il contient.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Période de questions du public

Aucun public.

DÉCISIONS

19-11-196 Prévissions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Compton, d'East Hereford, de Dixville, de Saint-Herménégilde, de Saint-Venant-de-Paquette, d'Ogden, de Stanstead-Est, de Barnston-Ouest, d'Hatley de Sainte-Catherine-de-Hatley, les Cantons de Stanstead, d'Hatley et de Sainte-Edwidge-de-Clifton, les villes de Waterville, Stanstead, Coaticook, Magog et les Villages d'Ayer's Cliff et de North Hatley sont parties à une entente concernant l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook doit être transmis aux municipalités membres avant le 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi, le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Régie a soumis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020;

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour,
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité d'East Hereford adopte le budget 2020 de la Régie, au montant de 2 142 391\$;
- 2) que la municipalité d'East Hereford adopte la tarification 2020 selon le tableau suivant :

Tarifs 2020 \$/tonne			
	Membres	Clients	ICI
DÉCHETS	75,00\$	75,00\$	125,00\$
COMPOST	50,00\$	75,00\$	50,00\$
BOUES (BFS)	20,00\$	20,00\$	20,00\$
CRD	300,00\$	300,00\$	300,00\$
BARDEAUX	100,00\$	100,00\$	100,00\$
BOIS TRAITÉ	100,00\$	100,00\$	100,00\$

- 3) que le secrétaire-trésorier transmette une copie de cette résolution à la Régie intermunicipale des déchets solides de la Région de Coaticook.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-11-197 Calendrier des séances du conseil 2020

ATTENDU que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

SUR PROPOSITION du conseiller Normand Roy
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) que les assemblées ont lieu à 19h00 à la bibliothèque municipale au 15, rue de l'Église East Hereford et les dates d'assemblées sont les suivantes:

6 janvier	6 juillet
3 février	3 août
2 mars	8 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1er juin	7 décembre

2) qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-11-198 Souper des Fêtes de la MRC

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par la conseillère Caroline Lemire

IL EST RÉSOLU

- 1) de déléguer 6 personnes au souper des Fêtes de la MRC le 29 novembre prochain;
- 2) d'engager le crédit de 330.00\$, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par le secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-11-199 Campagne des paniers de Noël 2019

SUR PROPOSITION du conseiller Normand Roy
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) que la municipalité contribue à la campagne de financement du Centre d'Actions Bénévoles « le bonheur, ça se partage » en remettant un montant de 100.00\$ destinés aux paniers de Noël;
- 2) d'engager le crédit de 100.00\$ pour cette campagne de financement, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-11-200 Nomination et mandat du comité consultatif d'urbanisme

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU de renouveler le mandat des membres actuels du comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit du 4 novembre 2019 au 1^{er} novembre 2021. Les membres sont les suivants : Isabelle Filion, Linda McDuff, Réal Beloin, Martine Poulin et Marie-Ève Breton. Y assistent comme personnes ressources l'inspecteur en bâtiment et si nécessaire pour certains dossiers notre conseiller en sécurité civile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-11-201 RÉSOLUTION D'APPUI AUX COMMISSIONS SCOLAIRES

ATTENDU que l'école publique est un bien qui appartient à l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Québec et qu'une commission scolaire est un collectif qui comprend des écoles primaires et secondaires, des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, des services éducatifs, des services administratifs et des services techniques et qu'elle œuvre dans le respect des principes d'accessibilité, d'égalité des chances et de répartition équitable des ressources;

ATTENDU que les établissements et les services d'une commission scolaire se doivent de travailler en synergie et en collaboration afin d'assurer la réussite du plus grand nombre possible d'élèves, jeunes et adultes et que le réseau québécois des écoles publiques est régi par une gouvernance de proximité régionale et locale;

ATTENDU que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a notamment pour mandat d'établir les grandes orientations de l'école publique québécoise et de veiller au financement adéquat de ses activités et que le conseil des commissaires en constitue un contrepoids fondamental pour favoriser une prise de décision qui prend en compte les couleurs régionales et locales;

ATTENDU que toutes ces instances de gouvernance sont assujetties à une reddition de comptes et sont redevables envers la population;

CONSIDÉRANT le dépôt par le gouvernement du Québec du projet de loi no 40 le 1er octobre 2019;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir au Québec des commissions scolaires avec, à leur tête, des élus choisis au suffrage universel pour ainsi préserver le droit des citoyennes et des citoyens d'être maîtres d'œuvre de l'éducation publique;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi no 40, les gains pour les élèves et leur réussite sont difficiles à identifier;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi no 40, le rôle de représentations de la commission scolaire auprès de tous les partenaires est absent. Cela met fin à la richesse du réseautage et de la solidarité dans les communautés;

CONSIDÉRANT que la disparition du conseil des commissaires dans sa forme actuelle avec qui les municipalités ont établi des ententes de partenariat depuis plusieurs années représente une perte pour le développement de nos milieux.

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi no 40, il y a une perte du pouvoir local dans les zones semi-urbaines et rurales en défaveur d'une centralisation abusive du gouvernement;

CONSIDÉRANT qu'à la lecture du projet de loi no 40, le ministre prévoit en détail les modalités de fusions de territoires des centres de services, alors que l'on connaît les impacts négatifs de fusions de territoires en santé, non seulement pour les usagers, mais aussi pour le personnel.

SUR PROPOSITION du conseiller Normand Roy
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU que la municipalité d'East Hereford demande au Gouvernement du Québec :

-de surseoir à la décision d'abolir les élections scolaires et de convertir les commissions scolaires en centres de services scolaires;

-de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et du meilleur mode de gouvernance requis pour assurer la réussite scolaire;

et mandate le secrétaire-trésorier de transmettre une copie de la présente résolution :

- à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ;
- aux députées élues et députés élus sur le territoire de la Commission scolaire des Hauts-Cantons, soit Monsieur François Jacques, député de Mégantic ainsi que Madame Geneviève Hébert, députée de Saint-François;
- à monsieur Yves Gilbert, président de la Commission scolaire des Hauts-Cantons :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée par 5 voix contre 1.

19-11-202 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par le conseiller Benoit Lavoie

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt des déclarations et rapports ci-haut mentionnés. Ils seront transmis respectivement au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au Directeur général des élections conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-11-203 Nomination d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

SUR PROPOSITION de la conseillère Linda McDuff
APPUYÉE par la conseillère Caroline Lemire

IL EST RÉSOLU

- 1) de désigner le conseiller Benoit Lavoie, maire suppléant;
- 2) de désigner également le conseiller Benoit Lavoie à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste ;
- 3) De transmettre copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-11-204 Adoption du plan de sécurité civile de la municipalité d'East Hereford

ATTENDU que les municipalités locales ont, en vertu de la *loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et

anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU que le conseil municipal d'East Hereford reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU que cette préparation doit être maintenue opérationnelle, faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal et mise à jour par le directeur général lorsque nécessaire;

ATTENDU que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Caroline Lemire

IL EST RÉSOLU

- 1) que le plan de sécurité civile de la municipalité d'East Hereford soit adopté;
- 2) que le directeur général, François Lessard, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-11-205 Contrat d'entretien hivernal 2019-2020

ATTENDU que la municipalité a fait paraître un appel d'offre concernant une demande de prix pour l'entretien et le déneigement des terrains municipaux pour l'hiver 2019-2020;

ATTENDU qu'une seule compagnie a répondu à la demande en nous offrant ses services;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nicole Bouchard
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU

- 1) que le conseil municipal accepte la soumission d'Yves Vachon pour l'entretien et le déneigement des terrains et stationnement municipaux tel que décrit sur la demande de prix.
- 2) que le secrétaire-trésorier informe Monsieur Vachon de l'acceptation du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-11-206 Achat de cartes-cadeaux pour la Fête de Noël

SUR PROPOSITION de la conseillère Caroline Lemire
APPUYÉE par la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- 1) de faire l'achat de 5 cartes-cadeaux de 20\$ chacune, qui seront remises sous forme de prix de présence aux familles qui seront présentes lors de la Fête de Noël du 8 décembre;

- 2) d'engager le crédit de 100.00\$, sous réserve des crédits disponibles;
- 3) de requérir le paiement de la contribution par le secrétaire-trésorière

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORTS

Mairesse – Marie-Ève Breton

Madame Breton a assisté au gala Excellence de la chambre de commerce, en appui à une entreprise de la municipalité qui était en nomination. Elle tient à féliciter le directeur général pour ses interventions pendant la panne d'électricité de la dernière semaine.

Environnement et Culture (Nicole Bouchard)

Compte-rendu de la rencontre de la Fondation Bel-environ.

Développement local, régional et touristique (Normand Roy)

Rien à signaler

Église (Normand Roy)

Derniers réglages pour l'installation de la génératrice cette semaine.

Réseau routier (Benoit Lavoie)

Rien à signaler.

Famille et aînés (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Rien à signaler

Sécurité civile et publique (Anick-Nadia Gauthier Arbour)

Suite aux événements du 1^{er} novembre, il est proposé de faire un rappel, dans la prochaine édition du journal Le fouineur, sur les procédures à suivre en cas de sinistre.

Aménagement et urbanisme (Linda McDuff)

Rencontre pour le budget de la régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook. Une cellule a été fermée avec de la vitre concassée, ce qui représente des économies importantes.

Loisirs (Caroline Lemire)

Période d'inscription en cours pour la fête de Noël.

CORRESPONDANCE

19-11-207 Correspondance aux archives

SUR PROPOSITION du conseiller Benoit Lavoie

APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU que la correspondance suivante soit conservée aux archives municipales, suivant les règles prévues au calendrier de conservation en vigueur:

- Arbres Canada
- Ville de Coaticook
- Conseil Sport Loisir de l'Estrie
- Ressourcerie des Frontières
- Geneviève Hébert – députée de St-François

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

NOTES ET QUESTIONS DIVERSES

FINANCES

19-11-208 Rapport financier au 31 octobre 2019

Ayant tous pris connaissance du rapport financier au 31 octobre 2019;

SUR PROPOSITION du conseiller Normand Roy
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU que ce conseil en accepte le dépôt.

	Fonds d'administration	Fonds de roulement
Solde de départ	451 004.54	17 743.86
Déboursés d'octobre	124 396.99	
Revenus d'octobre	98 949.04	2 387.70 + 15.76
Chèques en circulation	20 427.25	
Solde à la Caisse	425 556.59	
Solde réel	405 458.12	20 147.32

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19-11-209 Présentation des comptes au 30 octobre 2019

Ayant tous pris connaissance des comptes payés et à payer au 30 octobre 2019;

SUR PROPOSITION de la conseillère Caroline Lemire
APPUYÉE par la conseillère Linda McDuff

IL EST RÉSOLU que ce conseil approuve les dépenses présentées par le secrétaire-trésorier et en autorise le paiement pour un montant total de 59 375.33\$ et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune d'elle, sous réserve des crédits disponibles. De plus, le conseil entérine la liste des paiement émis en octobre 2019, pour un montant total de 52 923.37 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DISPOSITIONS FINALES

19-11-210 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé;

SUR PROPOSITION de la conseillère Anick-Nadia Gauthier Arbour
APPUYÉE par la conseillère Nicole Bouchard

IL EST RÉSOLU

que la séance ordinaire soit levée à 22h08.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Marie-Ève Breton, mairesse

François Lessard, sec.-trésorier

Je, Marie-Ève Breton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
